



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/CHM/RW/4/3
9 mars 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ATELIERS REGIONAUX DU CENTRE
D'ECHANGE D'INFORMATION
Quatrième réunion
Nairobi (Kenya)
5-7 mars 1998

RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION DE L'ATELIER REGIONAL POUR L'AFRIQUE DU CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATION

Introduction

1. Conformément à la décision III/4 de la Conférence des Parties, l'atelier régional pour l'Afrique du Centre d'échange d'information a été tenu à Nairobi (Kenya) du 5 au 7 mars 1998.
2. A cette réunion ont assisté des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gambie, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe, ainsi que des représentants du PNUE et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Etaient également présents des observateurs du Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de l'UICN/BCIS, du WWF, du Centre africain d'études technologiques (ACTS), du KIPO et des représentants de la Mission permanente du Kenya auprès du PNUE, du Secrétariat national à l'environnement du Ministère des ressources hydrauliques du Kenya, de l'Institut de recherches forestières du Kenya et de l'Université Kenyatta. Une liste complète des participants figure à l'annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. Au nom de M. Calestous Juma, Secrétaire exécutif de la Convention, M. Marc Auer, Responsable de programme du Centre d'échange d'information, a ouvert la réunion le 5 mars 1998. Dans sa déclaration lue aux participants, le Secrétaire exécutif leur a souhaité la bienvenue et exprimé sa gratitude au PNUE et à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour l'appui qu'ils avaient fourni dans l'organisation de la réunion. Il a souligné l'importance de celle-ci dans le développement de la phase pilote du Centre et pour la présentation de recommandations à la quatrième réunion de la Conférence des Parties, prévue à Bratislava (Slovaquie) en mai 1998.

Point 2 de l'ordre du jour : Election du Président

4. La réunion a élu M. James Chuma (Malawi) Président, Mme Idiatou Camara (Guinée) Vice-Présidente et M. Koffi Dantsey (Togo) et Mme Margaret Mukahanana (Zimbabwe) rapporteurs.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/CBD/CHM/RW/4/1 et l'organisation des travaux figurant dans le document UNEP/CBD/CHM/RW/4/1/Add.1 ont été adoptés avec des amendements.

Point 4 de l'ordre du jour : Introduction et généralités

6. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/CBD/CHM/RW/4/2. Dans sa présentation, M. Auer a rappelé les recommandations et décisions de la Conférence des Parties concernant le Centre d'échange d'information. Dans ses généralités ce document rappelle l'état d'avancement du Centre et réitère le mandat de la réunion tel qu'il est formulé dans la décision III/4 de la Conférence des Parties, à savoir déterminer clairement les besoins des pays et des régions en matière d'informations scientifiques et techniques, ainsi que les priorités en matière d'information et les modalités de diffusion de l'information, et évaluer les moyens dont disposent les pays pour appliquer la Convention. L'atelier régional devrait également passer en revue des expériences en matière de coopération scientifique et technique qui appuient les objectifs de la Convention, afin d'identifier les voies selon lesquelles le Centre peut, dans les meilleures conditions, faciliter cette coopération.
7. Le représentant du Secrétariat a mis en évidence les réalisations les plus récentes de la phase pilote du Centre, les ateliers régionaux et les perspectives et les attentes.
8. M. Samy Gaiji du Secrétariat a fait un exposé sur la connexion à Internet.

Point 5 de l'ordre du jour : Echange de vues préliminaire

9. Des déclarations ont été faites par les délégations suivantes : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gambie, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.
10. Beaucoup de délégations ne connaissaient pas suffisamment ni assez clairement le Centre d'échange d'information et ont recommandé que des efforts soient déployés pour fournir un appui pays par pays à sa mise en place et à sa fonctionnalisation.
11. Des délégations ont également recommandé d'établir une liaison entre la mise en place de stratégies nationales et de plans d'action et celle du Centre, en raison de leurs relations mutuelles.

Point 6 de l'ordre du jour : Présentation d'expériences thématiques

12. M. Feargal Duff (PNUE) a présenté le projet sur la gestion de données et l'édification d'un réseau en matière de biodiversité et expliqué comment il pourrait appuyer le Centre dans son évolution. M. Mick Wilson (PNUE) a présenté UnepNet et le Système par satellite Mercure du PNUE. M. Abdulrahman Issa (UICN) a présenté le Système d'information sur la conservation de la biodiversité.

Point 7 de l'ordre du jour : Présentation d'expériences régionales

13. M. Zipangani Vokhiwa, en tant que correspondant pour la Communauté de développement de l'Afrique australe et M. Nabil Ibrahim Hassan au nom du Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées ont exposé leurs expériences régionales.

Point 8 de l'ordre du jour : Exposés nationaux

14. Des représentants de l'Egypte, de la Gambie, du Kenya, du Malawi et de la Mauritanie ont exposé les expériences de leurs pays dans la mise en place du Centre.

Point 9 de l'ordre du jour : Exposé du Fonds mondial pour l'environnement

15. Mme Cyriaque Sendashonga, parlant au nom du FEM, a rappelé les décisions de la Conférence des Parties concernant le Centre d'échange d'information et les instructions qui lui ont été données au sujet du mécanisme financier connexe. Elle a demandé instamment aux pays de désigner leurs correspondants nationaux du Centre, présenté le module du Centre dans le cadre de l'appui du FEM aux activités de capacitation, et expliqué la procédure à suivre pour avoir accès à un financement du FEM. Elle a noté que le Fonds avait déjà assuré un financement au module du

Centre pour les pays qui ont satisfait aux conditions exigées. Elle a également affirmé que ce module au titre des activités de capacitation ne constituait pas la seule forme d'appui du FEM aux pays dans les activités liées à l'information et à la gestion des données sur la biodiversité.

Points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour : Exposé sur le contenu et la structure de l'information et le renforcement des capacités

16. Mme Beatriz Torres du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a introduit la question du contenu et de la structure de l'information et du renforcement des capacités.

Point 13 de l'ordre du jour : Présentation des résultats et des recommandations concernant les points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour

Contenu de l'information

17. Après avoir entendu plusieurs exposés sur le Centre faits par des pays qui ont déjà mis en place leurs propres systèmes d'information, les représentants africains ont formulé les recommandations suivantes :

- En ce qui concerne la diffusion d'informations par le Centre, il est recommandé de tenir compte des IPR et du partage équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques.
- Il est recommandé que chaque délégation membre organise une réunion d'information au niveau national pour instruire les comités nationaux qui s'occupent de la biodiversité.
- Le coût, la durée et les objectifs des programmes nationaux devraient être conceptualisés en fonction de spécificités nationales.

18. Les quatre types de correspondants recommandés sont les suivants :

- Secrétariats
- Correspondants nationaux
- Correspondants régionaux et sous-régionaux
- Correspondants thématiques

19. Le groupe Afrique recommande que des dispositions soient prises pour faciliter le travail en réseau des différents correspondants (nationaux, sous-régionaux, régionaux et spécialistes) des centres d'échange. Ce réseau doit travailler en étroite collaboration avec les comités nationaux chargés de la mise en oeuvre de la Convention.

20. Les correspondants devraient chaque fois que cela est possible mettre des metadonnées à disposition. Le contenu de l'information du Centre d'échange au niveau du Secrétariat (en tant que correspondant) pourrait inclure les éléments suivants :
- Convention sur la diversité biologique
 - Texte intégral de la CDB
 - Protocoles de la Convention
 - Etat des ratifications
 - Conférence des Parties (réunions, documents)
 - SBSTTA (structure, membres, réunions, documents)
 - Activités intersession (calendrier des activités et documentation)
 - Autres conventions et accords internationaux
 - Correspondants nationaux
 - Répertoire avec liaisons
 - Services
 - Formation
 - Thèmes internationaux (correspondants thématiques)
 - Scientifiques
 - Techniques
 - Technologiques
 - Socio-économiques
 - Approches intersectorielles
 - Ressources financières
 - Liste des pays développés Parties/donneurs
 - Mécanismes financiers : politique, stratégie, programme
 - Priorités et critères d'approbation
 - Activités de capacitation
 - Autres sources de financement
 - Activités de capacitation
 - Directives (normes, technologie de l'information, etc.)
 - Education et formation scientifiques et techniques
 - Transfert de technologie
 - Programmes internationaux
 - Perspectives de la biodiversité mondiale
 - Mesures d'incitation
 - Service d'assistance
21. Le groupe Afrique invite le Secrétariat de la Convention à aider les correspondants nationaux à obtenir des informations sur les ressources génétiques originaires de leurs pays et qui sont en conservation ex-situ dans les pays du Nord.
22. Le contenu des informations du Centre au niveau des correspondants nationaux pourrait être le suivant :
- Profil de pays
 - Activités internationales

- Traduction des documents et des résolutions de la Conférence des Parties et du SBSTTA dans la langue du pays
- Interprétation (en langage national et non technique) de toutes les résolutions et possibilités
- Stratégie nationale, plans d'action, activités et évaluations
- Législation nationale :

- Conservation de la biodiversité
- Utilisation durable
- Accès aux ressources génétiques
- Accès au transfert de technologie
- Brevets
- Biosécurité
- Législation environnementale
- Mesures d'incitation

- Accords internationaux
- Information scientifique, y compris une liste d'experts et d'institutions aux niveaux à la fois national et international :

- Composantes de la diversité biologique, y compris :
 - Gènes et génomes décrits
 - Espèces et communautés
 - Ecosystèmes et habitats
 - Activités de suivi des données
 - Conservation in-situ
 - Conservation ex-situ (plantes, animaux, micro-organismes)
 - Utilisation durable des ressources biologiques
 - Mesures d'incitation

- Information technologique

- Technologie (disponible, nécessaire)
- Connaissances, techniques et innovations autochtones et traditionnelles

- Résultats de recherche

- Techniques, scientifiques, socio-économiques

- Services

- Formation, enquêtes, compétences spécialisées et/ou technologiques

- Services d'assistance de secrétariat

23. Ce contenu pourrait aussi être structuré selon d'autres approches (pression, état, réponse, etc.).

24. Les correspondants thématiques pourraient fournir des renseignements sur des sujets spéciaux, y compris les questions prioritaires suivantes de la CDB :

Biodiversité côtière et marine
 Biodiversité terrestre
 Biosécurité et biotechnologie
 Accès aux ressources génétiques
 Droits de propriété intellectuelle
 Transfert de technologie et développement
 Espèces menacées
 Connaissances traditionnelles et autochtones
 Biodiversité agricole
 Eaux intérieures, y compris les marécages

Structure de l'information

● Niveau national

25. Tous les pays désigneront leurs correspondants nationaux
26. Ces correspondants, une fois établis, devront être rendus opérationnels le plus tôt possible
27. Un processus graduel est recommandé dans la mise en place des correspondants susmentionnés. La priorité devrait être donnée aux correspondants nationaux du Centre d'échange d'information, en reconnaissant qu'il sera nécessaire ultérieurement de mettre en place des correspondants sous-régionaux et régionaux
28. Il a été jugé nécessaire que les correspondants nationaux du Centre d'échange d'information aient accès à Internet et à la messagerie électronique, au CD-ROM et à d'autres capacités de messagerie et de télécopie.
29. Les options suivantes peuvent être envisagées pour soutenir le fonctionnement des correspondants nationaux :
- i) Un comité consultatif
 - ii) Une commission ou un comité directeur
 - iii) Un réseau d'organisations.
30. Chaque correspondant national identifiera et désignera des correspondants thématiques selon que de besoin et mettra en place les mécanismes de coordination nécessaires pour faciliter le flux de l'information au niveau national.
31. Les correspondants du Centre d'échange d'information devront être étroitement liés à ceux de la CDB et à ceux d'autres conventions liées à biodiversité et à la Conférence de Rio dans les pays, pour faciliter la coordination.
32. Des liaisons seront créées entre les correspondants nationaux et le correspondant du Secrétariat de la CDB.

33. Les correspondants nationaux du Centre assureront la liaison entre les fournisseurs d'information et les niveaux décisionnels.
34. Il peut être souhaitable que les correspondants nationaux du Centre se situent dans les institutions désignées comme correspondants de la CDB. Il a été noté que la multiplicité des correspondants peut créer des problèmes de coordination à certains pays.
35. Les correspondants pourront être individualisés ou institutionnalisés comme il conviendra.
36. La possession de toutes les informations fournies par le biais du Centre reviendra toujours à leur fournisseur, qui apparaît dans la plupart des cas comme l'institution la plus à même de les conserver et de les tenir à jour. Certains pays signalent que des restrictions d'accès peuvent exister, aux clauses et conditions convenues avec le fournisseur d'informations.
37. Il faut que le mécanisme financier de la Convention appuie les efforts faits pour mettre en place les correspondants nationaux, sous-régionaux et régionaux. Les institutions régionales existantes, en tant que candidates potentielles au rôle de correspondants régionaux, seront étudiées pour minimiser le coût de la mise en place de nouveaux correspondants régionaux.
38. Pour assurer le développement, la gestion et la durabilité des opérations des correspondants nationaux, sous-régionaux et régionaux du Centre, une assistance financière suffisante devrait être fournie par le mécanisme financier de la Convention, ainsi que des moyens bilatéraux et multilatéraux en fonction des besoins de chaque pays.
39. L'appui financier et technique devrait être apporté par le mécanisme financier de la Convention, afin d'identifier, documenter et mettre au point des ensembles de données se rapportant aux connaissances autochtones existantes, en harmonie avec les décisions de la Conférence des Parties sur les droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets.
40. Une assistance technique pourrait être fournie par le Secrétariat et le PNUE pour appuyer la fonctionnalisation des correspondants nationaux.
41. La mise en place du Centre au niveau national pourrait tirer parti du projet PNUE/FEM de gestion des données sur la biodiversité, et tous les autres pays désireux de participer devraient recevoir un appui financier du mécanisme financier.
42. Plusieurs exemples d'approches nationales de la gestion de l'information sur la biodiversité ont été présentés à titre d'options possibles.
- Niveau régional
43. Des correspondants régionaux, sous-régionaux et thématiques ont été jugés nécessaires.

44. Il est recommandé que la Conférence des Parties, à sa prochaine réunion, établisse des critères et des directives sur la désignation et le rôle des correspondants thématiques régionaux.
45. Les activités des correspondants régionaux du Centre d'échange d'information incluent la formation et la recherche conjointe. Les correspondants régionaux devraient également traiter des possibilités communes dans la région.

● Niveau mondial

46. L'organisation de l'information sur la CDB au Centre d'échange d'information pourrait s'appuyer sur une présentation commune selon la continuité ordonnée du texte des articles de la Convention et incluant aussi l'approche thématique et institutionnelle; une autre option consisterait à considérer successivement les trois objectifs de la Convention.
47. Pour améliorer les synergies dans les échanges d'information avec d'autres conventions liées à la CDB (CMS, CITES, Ramsar, Convention sur la désertification, Convention sur les changements climatiques, OMC), et entre le Centre d'échange d'information et d'autres initiatives de gestion de l'information (MAB-UNESCO, PNUD-SNDP, UNEPnet, OCDE, G7), il est recommandé d'éviter les doubles emplois.

Renforcement des capacités

48. Il est recommandé que les moyens financiers et techniques soient renforcés pour faciliter les activités du Centre dans les pays en développement. Cela inclut la formation ou aux techniques d'information dans le but de bénéficier des outils de communication les plus récents.
49. Le groupe Afrique propose que les Parties présentes à la réunion se rapprochent des organisations régionales et sous-régionales afin qu'elles s'impliquent dans l'établissement du mécanisme du Centre d'échange.
50. Permettre aux Parties contractantes de participer au Centre d'échange d'information de la CDB est crucial. Les objectifs suivants peuvent guider le développement futur du Centre :
 - i) Mise en place des correspondants nationaux du Centre (lancement d'un dispositif).
 - ii) Revue des centres d'échange existants ("bonnes pratiques").
 - iii) Harmonisation/interaction entre correspondants.
51. Le Secrétariat, conseillé par le comité consultatif officieux, pourrait promouvoir le Centre d'échange d'information auprès des Parties à la CDB, afin de les sensibiliser et d'encourager la mise en place de centres d'échange nationaux.

Evaluation

52. Une évaluation des besoins des utilisateurs en ce qui concerne un matériel de départ devrait être effectuée. Une analyse de ces besoins pourrait inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- inventaire des sites existants
- questionnaire technique
- entretiens structurés
- ateliers

Mise au point d'un ensemble d'outils

53. Il a été recommandé qu'un prototype soit mis au point pour décembre 1997 et essayé en 1998 dans les ateliers régionaux du Centre d'échange et à des réunions d'experts, pour être mis à la disposition des Parties souhaitant l'essayer. Dans chaque pays cette mise en place peut être supervisée par un groupe directeur et exécutée par un groupe de travail disposant des compétences appropriées.

54. Le contenu de ce matériel pourrait être le suivant :

- outils dont disposent des auteurs sur le World Wide Web, y compris dans le domaine public ou pour des produits commerciaux (un ou plusieurs)
- pages uniformisées
- matériel commun (liaison avec le site officiel de la Convention, etc.)
- présentation normalisée des rapports nationaux
- outils de formation

55. Les Parties peuvent demander un appui supplémentaire sous forme de matériel informatique (y compris un serveur Web) et la connectivité Internet.

Formation

56. Une formation adéquate devrait être envisagée à la gestion actuelle de l'information, y compris les logiciels et matériels.

57. Un choix de méthodes de formation serait également nécessaire, au combinaison de méthodes, en fonction de circonstances et des besoins.

58. Au-delà de la formation de base, une formation avancée à un second niveau est nécessaire, notamment, sur l'application des bases de données Web et sur interconnectivité SIS-web.

59. La formation peut être assurée par une ou plusieurs organisations satisfaisant à des critères spécifiés; par exemple une formation Internet au plan national devrait être assurée, pour la compréhension de l'expérience de la CDB et du Centre d'échange en matière de formation dans des domaines étroitement liés en vue de la fourniture de services d'appui.

60. La formation peut être assurée au plan national ou sous la forme d'une "formation des formateurs". L'objectif est d'améliorer le niveau de compétence, non seulement de ceux qui sont désignés la mise en oeuvre en place des centres d'échange nationaux, mais aussi pour leurs collègues.
61. La formation pourrait être assurée par une ou plusieurs organisations répondant à des critères spécifiques, notamment les suivants :
- compétence sur le WWW
 - compréhension des questions intéressant la CDB et le Centre d'échange
 - expérience de la formation dans des domaines étroitement liés
 - capacité de fournir des services d'appui (y compris pour l'apprentissage à distance)
62. Il est proposé que le Secrétariat facilite les modalités d'appui aux Parties qui ne disposent pas d'un accès complet à Internet, en compilant et en diffusant une information à jour sur CD-ROM ou disquettes à leur intention, que se soit sur une base périodique (par exemple trimestrielle) ou en fonction des besoins, et en aidant ces Parties à diffuser une information appropriée. Un tel appui serait nécessaire dans les domaines suivants :
- publications (papier, CD-ROM, etc.)
 - distribution
 - WWW (CDB-Centre d'échange)
 - messagerie informatique, groupes d'information, bulletins
 - publication externe
63. Le Secrétariat devrait tenir à jour l'ensemble d'outils proposé.
64. Le recours au Centre sera facilité si l'on donne la priorité à la commodité d'utilisation, grâce à des interfaces intuitives et à des structures relativement plates (notamment nombre minimum de strates d'information).
65. La cohérence et la compatibilité devraient également être promues par les moyens suivants :
- échange de données d'expérience (serveurs de listes; ateliers, etc.)
 - partage de logiciels mis au point localement
 - encouragement de l'évolution de normes
 - renforcement de la capacité de consulter de sites multiples
66. Une formation est également nécessaire sur les questions liées aux droits de propriété intellectuelle et aux brevets.

Sensibilisation du public

67. Il faudrait des efforts importants de promotion initiale (nationale et internationale) pour sensibiliser et encourager les correspondants nationaux à planifier la mise en place de leurs centres d'échange.

68. Il y a également lieu d'encourager et de surveiller l'information en retour fournie par les utilisateurs du Centre d'échange d'information pour s'assurer qu'elle réponde à leurs besoins. Cela sera très utile pour fixer des priorités. Un forum questions-réponses sous une forme ou une autre pourrait également se révéler utile.

69. Le suivi de l'information retour des utilisateurs est très important. Il impliquera également le maintien de contact avec le Secrétariat pour s'assurer que le Centre d'échange est mis en place conformément aux décisions actuelles de la Conférence des Parties et d'autres acteurs.

Point 15 de l'ordre du jour : Achèvement du rapport et recommandations

70. Le projet de rapport final a été achevé, avec les amendements proposés par les participants.

Point 16 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

71. Le projet de rapport final a été examiné et adopté par les délégués le 7 mars 1998. Le Président a remercié les délégués pour leurs contributions, ainsi que la Vice-Présidente et les rapporteurs pour leur excellent travail.

Point 17 de l'ordre du jour : Questions diverses

72. Les délégués ont demandé au représentant du FEM de fournir des formulaires d'évaluation technique avant leur départ de Nairobi.

Point 18 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

73. Le Président a déclaré la réunion close le 7 mars 1998 à 16 heures et souligné l'importance de l'application des recommandations du rapport.
